

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2004

L'An Deux Mille Quatre, le 29 Juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 29 Juin 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.
Secrétaire : Madame Maryse BERTRAND

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Jean SICARD, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara DESVALS-BARBEY, Frédéric ESQUEVIN, Valérie ROMAIN, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Doris HUCHEDÉ, Éliane CARLES, Claude RAMON, Élisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSÉ.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Jean CAYRE), Christian BONZI (Pouvoir à Laurence PUJOL), Olivier BRAULT, Louis BARRET, Pierre COSTES, Dominique BILLET (Pouvoir à Barbara DESVALS-BARBEY), Thierry ASTOULS (Pouvoir à Claude RAMON), Max AMIEL, Gérard POUJADE (Pouvoir à Patrice MANGIONE).

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Christiane SÉGURA, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Gérard SOULOMIAC.

Le quorum : 31
Votants : 36

Conformément à la Loi, Monsieur le Président quitte la séance et ne participe pas aux votes des projets de délibérations portant approbation du Compte Administratif du Budget Général et des Comptes Administratifs des Budgets Annexes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Ces délibérations sont soumises au vote par Monsieur Robert GAUTHIER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en charge des Finances.

Il réintègre le Conseil pour l'approbation du Compte de Gestion du Budget Général.

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE quitte la salle avant le vote de la délibération N° 4 / 68 - 2004 et N° 4 / 69 - 2004 et ne participe pas au vote de ces dernières.

Il réintègre le Conseil avant la lecture du rapport de la délibération N° 4 / 70 - 2004.

Monsieur Jean CAYRE quitte la salle avant le vote de la délibération N° 4 / 68 - 2004 et ne participe pas au vote de cette dernière. Il réintègre le Conseil avant la lecture du rapport de la délibération N° 4 / 69 - 2004.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

**N° 4 / 69 - 2004 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR
L'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE D'ARTHÈS**

Pilote : Direction Générale Des Services

Monsieur Robert RAYNAL, rapporteur,

Par délibération en date du 20 avril 2004, le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a pris acte et a approuvé le recours à la procédure de l'appel d'offres ouvert dans le cadre d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Commune d'Arthès, pour les travaux d'aménagement de la traversée d'Arthès (RD 70).

Ce marché de travaux est divisé en 6 lots dont seuls les lots 1 et 2 ont fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Les lot 3 ; 4 ; 5 et 6, en raison de leur montant, et comme le permet l'article 27 du nouveau code des marchés publics, seront attribués à l'issue d'une procédure adaptée établie par les personnes responsables des marchés des collectivités membres du groupement de commande, respectivement pour ce qui les concerne.

Lot N°1: Réseaux assainissement et eau potable

Lot N°2: V.R.D

Lot N°3 : Espaces verts

Lot N°4 : Mobilier urbain

Lot N°5 : Essai de réception (assainissement et eau potable)

Lot N°6 : Unité d'épuration

L'avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé :

- Le 14 mai 2004 au Tarn Libre et au B.O.A.M.P.

- La date limite de remise des offres était fixée au mardi 15 Juin 2004 à 12 Heures.

4 plis ont été reçus.

Tous les plis sont arrivés dans les délais impartis.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande, dans sa séance du mardi 15 juin 2004, a procédé à l'examen des candidatures :

- 4 plis ont été jugés recevables.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande ont ensuite procédé à l'ouverture des deuxièmes enveloppes contenant l'offre des candidats et mandaté l'équipe de maîtrise d'œuvre pour en faire l'analyse.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande, réunie le jeudi 24 juin 2004 ont pris connaissance du rapport d'analyse des offres.

La Commission d'Appel d'offres du groupement de commande a attribué :

↳ **Lot N°1 Réseaux assainissement et eau potable**

Groupement solidaire d'entreprises SCR Giuliani / SA Ets Bénézech / SARL S2TP ; SCR Giuliani mandataire du groupement, Solution de base (P.V.C)

pour un montant global de 1 159 990 € HT

Répartis entre la Commune d'Arthès et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dans le cadre de leur marché respectif de la façon suivante :

- Montant du marché Communauté d'agglomération : 190 542,50 € HT
- Montant du marché Ville d'Arthès : 969 447,50 € HT

↳ **Lot N° 2 V.R.D**

Groupement solidaire d'entreprises SCR Giuliani / Roumégoux, SCR Giuliani mandataire du groupement, pour un montant de 385 876 € HT pour la Communauté d'Agglomération.

Je vous demande :

- D'approuver l'attribution des lot 1 et 2 du marché de travaux d'aménagement de la traversée d'Arthès (RD 70) telle que sus-mentionnée.

- D'autoriser le Président à signer et à remplir toutes les formalités inhérentes à la passation des marchés de travaux pour les lots 1 et 2.

- D'acter la dévolution des lots 3 ; 4 ; 5 et 6 dans le cadre d'une procédure adaptée établie par les personnes responsables des marchés des collectivités membres du groupement de commande, respectivement pour ce qui les concerne.

- De préciser que les crédits nécessaires aux travaux d'aménagement de la traversée d'Arthès (RD 70) figurent au budget général 2004 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois chapitre 809 fonction 822 article 2314 et au budget annexe assainissement chapitre 801 article 2315.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 8 ; 27-III ; 33 et 57 et suivants.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 février 2003 créant un groupement de commande dans le cadre d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Commune d'Arthès pour l'opération d'aménagement de la traversée de la ville.

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville d'Arthès du 26 février 2003 approuvant la création d'un groupement et la signature d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Commune d'Arthès

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville d'Arthès du 31 mars 2003 désignant Monsieur Bernard MOLINIER comme membre de la CAO du groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Commune d'Arthès.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 avril 2003 désignant Monsieur Robert RAYNAL comme membre de la CAO du groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Commune d'Arthès.

Vu la délibération du 20 avril 2004 du Conseil de Communauté approuvant le lancement de la procédure d'appels d'offres pour les travaux d'aménagement de la traversée d'Arthès (RD 70).

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 15 juin 2004, pour l'ouverture des plis.

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juin 2004, pour l'attribution des lots 1 et 2 du marché de travaux d'aménagement de la traversée d'Arthès (RD 70)

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

↳ **Décide** d'attribuer le marché comme suit :

↳ **Lot N° 1 Réseaux assainissement et eau potable**

Groupement solidaire d'entreprises SCR Giuliani / SA Ets Bénézech / SARL S2TP ; SCR Giuliani mandataire du groupement,
Solution de base (P.V.C)
pour un montant global de 1 159 990 € HT
représentant pour la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois un
marché travaux d'un montant de : **190 542,50 € HT**

↳ **Lot N° 2 V.R.D**

Groupement solidaire d'entreprises SCR Giuliani / Roumégoux, SCR Giuliani mandataire du groupement, pour un montant de **385 876 € HT**
pour la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

↳ **Autorise** le Président à signer et à remplir toutes les formalités inhérentes à la passation du marché de travaux pour les lots 1 et 2 sus mentionnés.

↳ **Prend acte** que la dévolution des lots 3; 4; 5 et 6 interviendra dans le cadre d'une procédure adaptée établie par les personnes responsables des marchés du groupement de commande respectivement pour ce qui les concerne.

↳ **Précise** que les crédits nécessaires figurent au budget général 2004 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois chapitre 809 fonction 822 article 2314 et au budget annexe assainissement chapitre 801 article 2315.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÉS



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Malaterre-Fourés".

